



PAR COURRIEL

Québec, le 21 mars 2025

Madame Robin Marie Coleman
Vice-présidente adjointe
Coordination de l'accès et des trajectoires de soins
Santé Québec
2021, avenue Union
Montréal (Québec) H3A 2S9

Madame la Vice-Présidente adjointe,

Nous souhaitons vous informer que le Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes (PAMSBEH) ne sera pas reconduit pour l'année 2025-2026. Toutefois, afin d'assurer la continuité du soutien en santé et bien-être des hommes (SBEH), il est prévu de maintenir certaines mesures, et ce, dans une optique de transition :

- Ainsi, une enveloppe de 5 M\$ sera allouée aux Maisons Oxygène en 2025-2026 afin de soutenir cette mission. Les fonds associés à cette mesure vous seront transférés ultérieurement.
- Un financement de 6,48 M\$ est également maintenu pour les organismes communautaire et distribué par l'intermédiaire du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Dans ces deux cas, le financement sera versé sous réserve de l'approbation des crédits par l'Assemblée nationale.

Cependant, trois mesures du PAMSBEH ne seront plus financées par le MSSS :

- La mesure 2.5, qui appuyait les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) pour les plans d'action régionaux et les répondants régionaux en SBEH (mesure qui demandait un autofinancement de 1,2 M\$ au RSSS en 2024-2025);
- La mesure 2.6, qui soutenait financièrement le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie-CHUS pour l'animation de la communauté de pratique en SBEH (28 000 \$);
- La mesure 3.1, qui attribuait un financement au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale pour le Pôle d'expertise et de recherche en SBEH (85 000 \$).

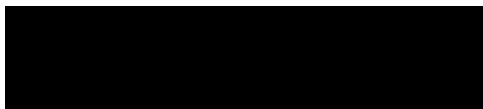
... 2

Nous vous prions d'assurer les communications requises en lien avec ces changements envers les établissements de Santé Québec porteurs des mesures du PAMSBEH, ainsi qu'envers les organismes nationaux ci-dessous concernés par ces ajustements budgétaires, notamment :

- Pôle d'expertise et de recherche en santé et bien-être des hommes (PERSBEH);
- À cœur d'homme (ACDH);
- Regroupement des organismes québécois pour les hommes agressés sexuellement (ROQHAS);
- Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH)
- Réseau Maisons Oxygène (RMO);
- Regroupement pour la valorisation de la paternité (RVP);
- Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS);
- Hommes Québec (HQ).

Veuillez agréer, Madame la Vice-Présidente adjointe, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Caroline de Pokomandy-Morin

c. c. M^{me} Geneviève Biron, Santé Québec
M. Daniel Paré, MSSS

N/Réf. : 25-SS-00058